Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503519-20251204-12_2025_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 28/11/2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE…….. 12 PRESENTS…….. 09 VOTANTS…….. 12	**L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Thierry BOURVEN (arrivé au point 3), Patrick CHRISTEL, Robert FOUGERAY, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, Nolwenn MARTIN, Antoine NOZAY, Thomas MATALI, Céline ROLLANT (arrivée au point 8) **Absents :** **Absents excusés** : André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Minh-Duc PHAM, **Pouvoirs :** De André GUILLOUX à Robert FOUGERAY, de Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Minh-Duc PHAM à Patrick CHRISTEL

N° 12.2025.08 – FINANCES - Bail précaire entre la commune et la Société GRASSET SAGAZAN

Mme GALIC informe les membres du conseil que durant les travaux de rénovation énergétique du restaurant scolaire, les repas seront servis à l'ancien restaurant de l'Auberge du Petit Bonheur.

Un bail précaire est établi entre la commune de LE VERGER et la Sté GRASSET SAGAZAN, pour la période du 19 décembre 2025 au 31 mai 2026. Le montant mensuel de la location s'élève à 1 250 € HT soit 1 500 € TTC et la provision mensuelle sur charges est d'un montant de 600 € avec une régularisation à la fin du bail.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :
- d'accepter le bail précaire est établi, avec la Sté GRASSET SAGAZON, pour la période du 19 décembre 2025 au 31 mai 2026, pour un montant mensuel de la location de 1 250 € HT soit 1 500 € TTC et d'une provision sur charges de 600 € par mois.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
Robert FOUGERAY

Le Maire,
Sylvie GALIC